

Utilisation de la prestation de sortie (de libre passage)

Ce formulaire est à **compléter entièrement par la personne sortante et à envoyer à la PAX**, si aucune adresse de versement d'une nouvelle institution de prévoyance n'a été communiquée avec l'avis de départ.

Veuillez marquer d'une X ce qui convient.

Contrat Nom de l'ancien employeur

Personne sortante

Prévoyance/police no No AVS

Nom Prénom

Rue/no NPA/lieu

État civil non marié(e)

marié(e) date du mariage

lié par un partenariat enregistré date d'enregistrement

Utilisation de la prestation de sortie

Si vous restez **soumis(e) à l'assurance obligatoire de la prévoyance professionnelle**, nous sommes tenus de **transférer la prestation de sortie à la nouvelle institution de prévoyance**. Vous voudrez bien **compléter la variante 1** ci-dessous.

Si la prestation de sortie ne peut pas être versée à une nouvelle institution de prévoyance, nous vous prions d'en préciser l'utilisation en choisissant une des **variantes 2 - 5** sur la page suivante. Si vous cochez la **variante 3** et que vous remplissez une des quatre conditions pour le versement en espèces, **votre conjoint*** doit également **signer** le formulaire. Si un versement en espèces est supérieur à CHF 20'000.00, veuillez joindre un certificat d'état civil actuel et, pour les personnes assurées mariées*, une copie d'une pièce d'identité officielle du conjoint* et lors d'un paiement supérieur à CHF 100'000.00, un document authentifiant officiellement la signature de votre conjoint*. Sans ces documents, nous ne pourrions pas effectuer le paiement en espèces de la prestation de sortie. Avant l'envoi, n'oubliez pas de contrôler que **le lieu et la date** ainsi que **la/les signature(s)** soient apposés au bas de **la page suivante**.

A défaut d'indication sur l'utilisation de la prestation de sortie, nous transférerons la **prestation de sortie à la Fondation institution supplétive LPP**, case postale 2861, 8022 Zurich, **au plus tard six mois après la sortie**.

1 La prestation de sortie est à verser à une nouvelle institution de prévoyance

No du compte postal/bancaire

Nouvel employeur Nouvelle institution de prévoyance Adresse de la banque

Nom

Rue/no

NPA/lieu

PLZ/Ort

SWIFT (BIC)..... Clearing/CB.....

Veillez joindre un bulletin de versement IBAN



2 La prestation de sortie est à maintenir sous la forme d'une police de libre passage

Une police de libre passage peut être établie auprès du Pool PLP, Société gérante Swiss Life, case postale 2831, 8022 Zurich, si, selon les prescriptions légales, la prestation de sortie ne peut pas être versée à une nouvelle institution de prévoyance.

Veuillez commander le formulaire de proposition directement à l'adresse susmentionnée et nous retourner la proposition complétée et signée avec le présent formulaire. Nous ferons ensuite le nécessaire.

3 La prestation de libre passage est à verser en espèces

J'entame une activité lucrative indépendante et ne suis plus assujetti(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire (joindre une **attestation de la caisse de compensation AVS**).

Je quitte la Suisse définitivement (joindre **l'attestation officielle de départ**) ou je cesse mon activité de frontalier en Suisse (joindre une **photocopie du nouveau contrat de travail**).

Domicile dans un pays membre de l'UE/AELE

La part surobligatoire de la prestation de libre passage peut être versée en espèces. Pour le paiement de la part obligatoire de la prestation de libre passage, veuillez vous adresser à l'Organe de liaison Fonds de garantie LPP (www.verbindungsstelle.ch)

Domicile dans un pays **non** membre de l'UE/AELE

L'intégralité de la prestation de libre passage peut être versée en espèces.

La prestation de sortie est inférieure à ma propre cotisation annuelle (salarié).

Si le versement en espèces n'est pas soumis à l'impôt à la source, il sera annoncé à l'administration fiscale.

4 La prestation de sortie est à verser sur un compte de libre passage auprès d'une banque

Afin de nous permettre d'effectuer le versement, nous avons besoin d'une copie du formulaire de demande d'ouverture du compte de libre passage dûment complété.

5 Je prends ma retraite anticipée (la retraite anticipée est possible au plus tôt 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire. Seront versées les prestations prévues dans le règlement lors d'une retraite anticipée.)

Lieu de paiement pour un versement en espèces ou pour un compte de libre passage

Poste compte no..... **Banque** Cpte postal de la banque

Titulaire du compte (poste ou banque) : Adresse de la banque.....

Nom
Rue, no IBAN

NPA/lieu Compte (si IBAN pas possible).....

Veillez joindre un bulletin de versement SWIFT(BIC)..... Clearing/CB

Signatures

Personne sortante :
lieu, date signature

Si versement en espèces:

Accord du conjoint* :
